

1- Indicateur d'écart de rémunération

L'indicateur est calculé soit par catégorie socio-professionnelle, soit, après consultation du CSE, par niveau ou coefficient hiérarchique en application de la classification de branche ou d'une autre méthode de cotation des postes.
Si le calcul de l'indicateur par niveau ou coefficient hiérarchique est rendu impossible, l'indicateur doit être calculé par catégorie socio-professionnelle.

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. **Ne rien saisir dans les autres cellules.**
Ne renseigner les rémunérations moyennes que pour les groupes valides, c'est-à-dire comptant au moins 3 femmes et 3 hommes (validité du groupe=1).
Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.
Des notes sont disponibles sur certaines cellules (triangle rouge en haut à droite), il suffit de passer sur la cellule avec la souris pour les visualiser (si vous ne les visualisez pas correctement, faites un clic droit avec la souris, puis sélectionnez "Afficher/masquer la note" ou "Modifier la note" pour agrandir la zone de la note).

Modalité de calcul :

CSP

Par défaut, la modalité de calcul de l'indicateur est par catégorie socio-professionnelle (CSP).
Par défaut, le seuil de pertinence est fixé à 5% pour la modalité de calcul par CSP.

Seuil de pertinence associé :

2%

Pour la modalité de calcul par niveau ou coefficient hiérarchique en application de la classification de branche ou d'une autre méthode de cotation des postes, le seuil est fixé à 2%. Remplacer 5% par 2% si vous êtes dans ce cas.

Catégorie socio-professionnelle (CSP)	Tranche d'âge	Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs (en effectif physique)		Validité du groupe (1=oui, 0=non)	Effectifs valides (groupes pris en compte)	Rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		Ecart de rémunération moyenne	Ecart après application du seuil de pertinence	Ecart pondéré
		Femmes	Hommes			Femmes	Hommes			
Ouvriers	moins de 30 ans			0	0					0,0%
	30 à 39 ans			0	0					0,0%
	40 à 49 ans			0	0					0,0%
	50 ans et plus			0	0					0,0%
Non cadres	moins de 30 ans	15	1	0	0	28 096	29 233	3,9%	1,9%	0,0%
	30 à 39 ans	22	1	0	0	31 729	36 400	12,8%	10,8%	0,0%
	40 à 49 ans	27	5	1	32	34 467	32 359	-6,5%	-4,5%	-0,6%
	50 ans et plus	25	3	1	28	36 120	31 839	-13,4%	-11,4%	-1,2%
Techniciens et agents de maîtrise	moins de 30 ans			0	0					0,0%
	30 à 39 ans			0	0					0,0%
	40 à 49 ans			0	0					0,0%
	50 ans et plus			0	0					0,0%
Ingénieurs et cadres	moins de 30 ans	8	6	1	14	36 999	37 163	0,4%	0,0%	0,0%
	30 à 39 ans	28	14	1	42	42 502	41 374	-2,7%	-0,7%	-0,1%
	40 à 49 ans	34	26	1	60	44 338	49 691	10,8%	8,8%	2,0%
	50 ans et plus	54	32	1	86	51 922	55 694	6,8%	4,8%	1,6%
Ensemble des salariés		213	88		262	41 082	47 720	13,9%		1,7%
		301								

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

1

Les effectifs valides pour le calcul de l'indicateur représentent plus de 40% de l'effectif total pris en compte pour le calcul des indicateurs.

Résultat final obtenu à l'indicateur en % :

1,7

L'écart de rémunération est en faveur des hommes.

Nombre de points obtenus sur 40 :

38

Pour la modalité de calcul par niveau ou coefficient hiérarchique en application de la classification de branche ou d'une autre méthode de cotation des postes, dupliquer et insérer les lignes 17 à 20 après la ligne 24 autant de fois que nécessaire et modifier les intitulés des CSP par les niveaux ou coefficients hiérarchiques définis.
Dans ce cas, le nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs par CSP doit être renseigné dans les cellules grises pour le calcul des indicateurs d'écart de taux d'augmentations et de promotions.

2- Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles (hors promotions)

L'indicateur est calculé par catégorie socio-professionnelle.
La notion d'augmentation individuelle correspond à une augmentation individuelle du salaire de base du salarié concerné en excluant celle liée à une promotion.

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. **Ne rien saisir dans les autres cellules**, sauf les cellules grises si vous avez choisi la modalité de calcul par niveau ou coefficient hiérarchique pour l'indicateur d'écart de rémunération.
Ne renseigner les taux d'augmentations que pour les groupes valides, c'est-à-dire comptant au moins 10 femmes et 10 hommes (validité du groupe=1).
Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.
Des notes sont disponibles sur certaines cellules (triangle rouge en haut à droite), il suffit de passer sur la cellule avec la souris pour les visualiser (si vous ne les visualisez pas correctement, faites un clic droit avec la souris, puis sélectionnez "Afficher/masquer la note" ou "Modifier la note" pour agrandir la zone de la note).

Catégorie socio-professionnelle (CSP)	Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs (en effectif physique)		Validité du groupe (1=oui, 0=non)	Effectifs valides	Taux d'augmentations (pourcentage de salariés augmentés)		Ecart de taux d'augmentations	Ecart pondéré
	Femmes	Hommes			Femmes	Hommes		
Ouvriers	0	0	0	0			0,0%	0,0%
Non cadres	89	10	1	99	24,7%	30,0%	5,3%	1,7%
Techniciens et agents de maîtrise	0	0	0	0			0,0%	0,0%
Ingénieurs et cadres	124	78	1	202	21,8%	20,5%	-1,3%	-0,8%
Ensemble des salariés	213	88		301	23,0%	21,6%	-1,4%	0,9%

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	1	Il y a eu des augmentations et les effectifs valides pour le calcul de l'indicateur représentent plus de 40% de l'effectif total pris en compte pour le calcul des indicateurs.
Résultat final obtenu à l'indicateur en % :	0,9	L'écart de taux d'augmentations est en faveur des hommes.
Nombre de points obtenus sur 20 :	20	

3- Indicateur d'écart de taux de promotions

L'indicateur est calculé par catégorie socio-professionnelle.
La notion de promotion correspond au passage à un niveau ou coefficient hiérarchique supérieur.

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. **Ne rien saisir dans les autres cellules**, sauf les cellules grises si vous avez choisi la modalité de calcul par niveau ou coefficient hiérarchique pour l'indicateur d'écart de rémunération.
Ne renseigner les taux de promotions que pour les groupes valides, c'est-à-dire comptant au moins 10 femmes et 10 hommes (validité du groupe=1).
Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.
Des notes sont disponibles sur certaines cellules (triangle rouge en haut à droite), il suffit de passer sur la cellule avec la souris pour les visualiser (si vous ne les visualisez pas correctement, faites un clic droit avec la souris, puis sélectionnez "Afficher/masquer la note" ou "Modifier la note" pour agrandir la zone de la note).

Catégorie socio-professionnelle (CSP)	Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs (en effectif physique)		Validité du groupe (1=ooui, 0=non)	Effectifs valides	Taux de promotions (pourcentage de salariés promus)		Ecart de taux de promotions	Ecart pondéré
	Femmes	Hommes			Femmes	Hommes		
Ouvriers	0	0	0	0			0,0%	0,0%
Employés	89	10	1	99	14,6%	0,0%	-14,6%	-4,8%
Techniciens et agents de maîtrise	0	0	0	0			0,0%	0,0%
Ingénieurs et cadres	124	78	1	202	8,0%	5,0%	-3,0%	-2,0%
Ensemble des salariés	213	88		301	10,8%	4,4%	-6,3%	-6,8%

Indicateur calculable (1=ooui, 0=non) :	1	Il y a eu des promotions et les effectifs valides pour le calcul de l'indicateur représentent plus de 40% de l'effectif total pris en compte pour le calcul des indicateurs.
Résultat final obtenu à l'indicateur en % :	6,8	L'écart de taux de promotions est en faveur des femmes.
Nombre de points obtenus sur 15 :	15	L'écart constaté étant en faveur du sexe le moins bien rémunéré (indicateur écart de rémunération), le nombre de points maximum à l'indicateur est attribué, considérant qu'une politique de rattrapage adaptée a été mise en place.

4- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. **Ne rien saisir dans les autres cellules.**

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

Des notes sont disponibles sur certaines cellules (triangle rouge en haut à droite), il suffit de passer sur la cellule avec la souris pour les visualiser (si vous ne les visualisez pas correctement, faites un clic droit avec la souris, puis sélectionnez "Afficher/masquer la note" ou "Modifier la note" pour agrandir la zone de la note).

Nombre de salariées de retour de congé maternité/adoption		Pourcentage de salariées augmentés
Total	Augmentées	
0	0	

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

0

Il n'y a pas eu d'augmentations salariales pendant la durée du ou des congés maternité ou d'adoption

Résultat final obtenu à l'indicateur en % :

INCALCULABLE

Nombre de points obtenus sur 15 :

#N/A

S'il n'y a pas eu de retours de congé maternité ou d'adoption au cours de la période de référence annuelle considérée, indiquez 0 pour la colonne Total

S'il n'y a pas eu d'augmentations salariales pendant la durée du ou des congés maternité ou d'adoption, indiquez 0 pour la colonne Total et pour la colonne Augmentées

5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. **Ne rien saisir dans les autres cellules.**
Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.
Des notes sont disponibles sur certaines cellules (triangle rouge en haut à droite), il suffit de passer sur la cellule avec la souris pour les visualiser (si vous ne les visualisez pas correctement, faites un clic droit avec la souris, puis sélectionnez "Afficher/masquer la note" ou "Modifier la note" pour agrandir la zone de la note).

Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations			Nombre de salariés du sexe sous-représenté
Femmes	Hommes	Ensemble	
4	6	10	4

Résultat final en nombre de salariés du sexe sous-représenté : 4

Nombre de points obtenus sur 10 : 10

Les hommes sont sur-représentés parmi les salariés les mieux rémunérés.

Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes

Calculs automatiques, ne pas modifier.

Lorsqu'un ou plusieurs indicateurs ne sont pas calculables, le nombre total de points obtenus aux indicateurs calculables est ramené sur 100 en appliquant la règle de la proportionnalité.
Dès lors que le nombre maximum de points pouvant être obtenus aux indicateurs calculables, au total, avant application de la règle de la proportionnalité, est inférieur à 75 points, l'index n'est pas calculable pour la période de référence annuelle considérée.

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Nombre de points maximum de l'indicateur	Résultat final obtenu	Nombre de points maximum de l'indicateur calculable	Nombre de points obtenus
1- Ecart de rémunération (en %)	1	40	1,7	40	38
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en %)	1	20	0,9	20	20
3- Ecart de taux de promotions (en %)	1	15	6,8	15	15
4- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	0	15	INCALCULABLE	0	
5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	10	4	10	10
Total des indicateurs calculables				85	83
INDEX (sur 100 points)				100	98

Barème appliqué pour l'obtention du nombre de points aux indicateurs

Ne pas modifier le barème des indicateurs.

Indicateur 1 : écart de rémunération (en %)	
plancher	note
0,0	40
0,1	39
1,1	38
2,1	37
3,1	36
4,1	35
5,1	34
6,1	33
7,1	31
8,1	29
9,1	27
10,1	25
11,1	23
12,1	21
13,1	19
14,1	17
15,1	14
16,1	11
17,1	8
18,1	5
19,1	2
20,1	0

Indicateur 2 : écart de taux d'augmentations individuelles (en %)	
plancher	note
0,0	20
2,1	10
5,1	5
10,1	0

Indicateur 3 : écart de taux de promotion (en %)	
plancher	note
0,0	15
2,1	10
5,1	5
10,1	0

Indicateur 4 : pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	
plancher	note
0	0
100	15

Indicateur 5 : nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	
plancher	note
0	0
2	5
4	10